

# Du françois au français Plus de mille ans de polémiques!

par Rosine Lagier

## ■ Un peu d'histoire

L'Académie française considère que les *Serments de Strasbourg* - qui scellent en 842 l'alliance entre Charles le Chauve et Louis le Germanique, rédigés en langue romane et en langue germanique - sont le plus ancien document écrit en français.

Au Moyen Âge, notre langue est faite d'une multitude de dialectes très variés. D'une part on distingue les parlers d'oïl pour le Nord et les parlers d'oc pour le Sud avec d'autre part, le latin qui est la langue de l'Église, des clercs, des savants, de la justice, de l'enseignement et le vernaculaire qui est la langue de la masse populaire mais aussi de la littérature ancienne telle que la *Chanson de Roland* ou le *Roman de la Rose*.

En 1539, François 1<sup>er</sup> signe l'or-

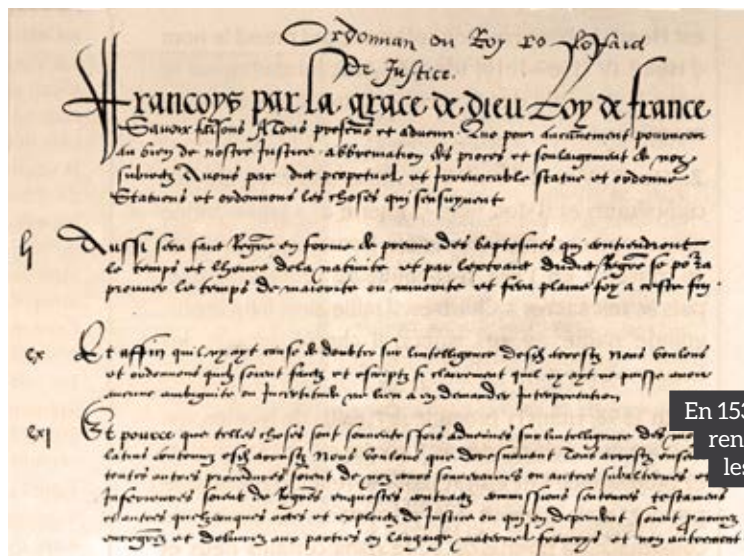
donnance de Villers-Cotterêts par laquelle il demande expressément que "*la vie publique du pays, les arrêts de justice, les contrats, les testaments et autres actes soient faits, prononcés et écrits en langage maternel français et non autrement afin de ne laisser aucune ambiguïté ou incertitude*". En 1549, Joachim du Bellay écrit la *Defense et Illustration de la langue françoise*, souvent considéré comme le "manifeste" des poètes de la Pléiade. En 1635, sans doute pour renforcer son attachement résolu à la langue française pour la politique, la justice et la littérature, Richelieu crée l'Académie française qui a pour mission de "*travailler avec tout le soin possible et toute la diligence pour donner des règles certaines, pour la rendre pure, éloquente, efficace, capable de traiter les arts et les sciences*".

Dans la France du XVII<sup>e</sup> siècle, Albert Dauzat a inventorié 636 patois. Jean Racine a fait un récit fort détaillé de ses déboires linguistiques lors d'un voyage effectué en 1631 de Paris à Uzès. Il ne rencontra pas un curé, pas un bourgeois qui sachent répondre par autre chose que des révérences à son "françois" inintelligible pour eux.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'éclat et la puissance de la monarchie, l'influence et le raffinement de la culture, les perfectionnements de la langue font que le français devient la langue de l'aristocratie et des personnes cultivées, puis la langue de la diplomatie dans le Nord de l'Europe, en Allemagne, en Pologne, en Russie... S'ouvre la première époque du français "moderne".

Avec la Révolution française, pour la première fois, on associe langue et nation et plus d'une douzaine de lois linguistiques sont adoptées : il y a volonté de doter d'une langue nationale la "République unie et indivisible". Par le décret du 2 Thermidor 1794, les patois sont pourchassés.

En 1863, sur 38 millions d'habitants, on comptabilise encore 7,5 millions de Français ignorant complètement la "langue nationale".



En 1539, l'Ordonnance de Villers-Cotterêts rend obligatoire l'usage du français dans les documents relatifs à la vie publique du royaume de France.

### ■ Les réformes et les transformations

En 1542, Louis Meigret, père de la grammaire française, publie le *Traité touchant le commun usage de l'écriture françoise*. Il plaide déjà pour une simplification de l'orthographe, estimant que les scribes du XV<sup>e</sup> siècle - qui écrivaient toute la journée du latin - ont trop latinisé l'orthographe. Il donne l'exemple du mot "temps" qui au XII<sup>e</sup> siècle s'écrivait *tan* pour devenir *temps* au XV<sup>e</sup> siècle, sous l'influence du latin *tempus*.

En 1694, soixante ans après sa création, l'Académie française publie son premier dictionnaire et choisit une orthographe latinisante, compliquée et peu accentuée puisque l'on n'y trouve que l'accent aigu.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le français qui rayonne au-delà de ses frontières, s'impose à des peuples très éloignés, engendrant de nouvelles cultures et par conséquent de nouveaux parlars. En 1740, pour la troisième édition de son dictionnaire, l'Académie française remet l'accent circonflexe qui existait encore au XVI<sup>e</sup> siècle. En 1835, elle décrète que les imparfaits et les conditionnels s'écriraient en "ais" et non plus en "ois". Jusque là on parlait de la *langue françoise*, on disait *j'aimais* mais on écrivait *j'aimois*... une réforme déjà réclamée au siècle précédent par Voltaire !

Se souvient-on, que de Balzac, dans *La Comédie humaine*, à Chateaubriand, dans *Le génie du christianisme*, en passant par Marcel Proust, le *nénufar* s'est écrit avec un "f" jusqu'en 1936 ? Dans la huitième édition du dictionnaire de l'Académie française, quelqu'un a sans doute pensé que le *nénufar* était de la même famille que le nymphéa et imposa le "ph". Tandis que l'origine de nymphéa est grecque, celle de nénufar vient de l'arabo-persan *ninufar* !

### ■ La politique linguistique aujourd'hui

Avec le XX<sup>e</sup> siècle, les territoires connaissent une explosion démographique. L'accès à l'éducation, les migrations et la diversification des médias créent de nouveaux vocabulaires et remanient notre langue.

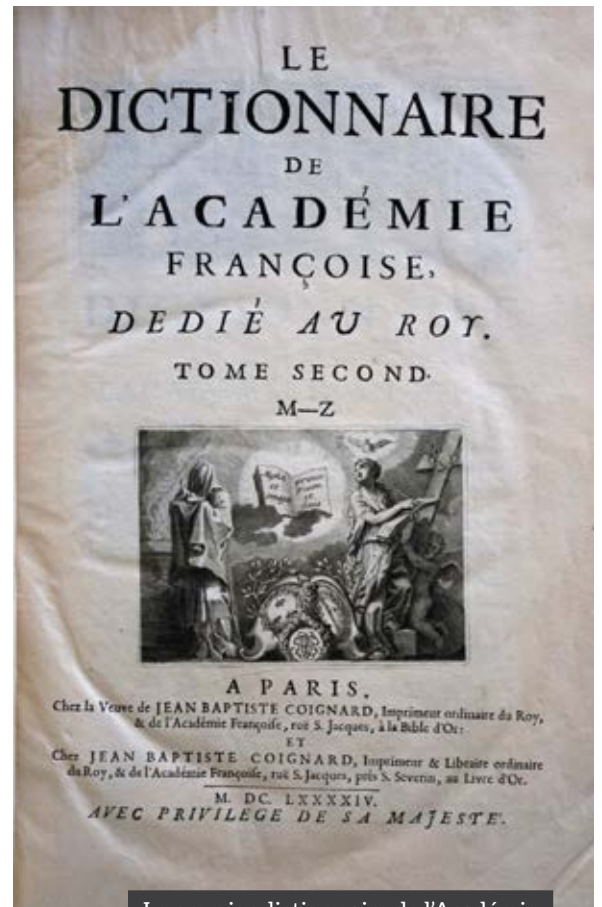
Vers 1972, jugeant que l'anglais et les importations anglo-américaines représentent une réelle menace pour le français, des commissions ministérielles de terminologie et de néologie sont constituées : elles ont pour mission d'indiquer et même de créer les termes français qu'il faut employer pour éviter tel ou tel mot étranger.

La loi constitutionnelle du 25 juin 1992 confirme que "*La langue de la République est le français*". Mais le Conseil constitutionnel, comme beaucoup de citoyens, interpréteront cette disposition comme hostile aux langues régionales qui, de nos jours, obtiennent un soutien et une protection.

En 1994, afin de valoriser l'image de la langue française et de mobiliser les Français, les francophones et les francophiles autour de son rayonnement culturel, social et économique, une politique de sensibilisation est mise en place.

En 2008, le rapport au Parlement sur l'emploi de la langue française de la DGLFLF (Délégation générale à la langue française et aux langues de France) précise que 26 % des entreprises de 20 salariés et plus sont amenées à parler ou à écrire une langue étrangère dans le cadre de leur activité professionnelle, soit 1,8 million de personnes. La langue étrangère qu'ils doivent utiliser est l'anglais dans 89 % des cas, l'allemand : 5 %, l'espagnol : 2 %, l'italien : 1 %, une autre langue dans 3 % des cas. Par ailleurs, 32 % des salariés sont amenés à lire

Avec la Révolution française, pour la première fois, on associe langue et nation et plus d'une douzaine de lois linguistiques sont adoptées.



Le premier dictionnaire de l'Académie française paraît en 1694.

des documents en provenance de l'étranger, soit environ 2,27 millions d'individus parmi lesquels 22 % en ressentent une gêne... faute d'avoir bien appris ces langues. ■